



GESTINERGIE 4.0

Mode d'emploi : mise en service

Accès aux services de la commune via l'évolution de la plateforme Gestinergie 4.0

Table des matières

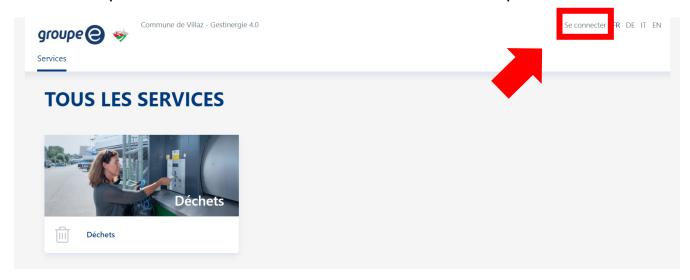
1. Première connexion	3
2. Installation de l'application mobile	7
3. Consultation et modification des informations personnelles et mot de passe	∋ 11
4. Consultation et recharge du « Porte- monnaie »	14
6. Carte RFID à prépaiement	18
7. Carte RFID - Recommandations	19
8. Utilisation du compacteur	20

1. Première connexion

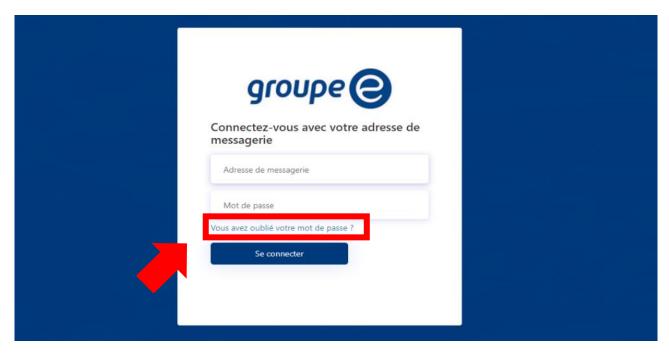
Dans le cadre de votre première connexion au site internet, vous devrez créer un nouveau mot de passe pour votre compte. Rendez-vous sur le site internet Gestinergie 4.0 disponible à l'adresse suivante :

https://communevillaz.gestinergie.ch/

Veuillez cliquer sur « Se connecter » afin de commencer la procédure.



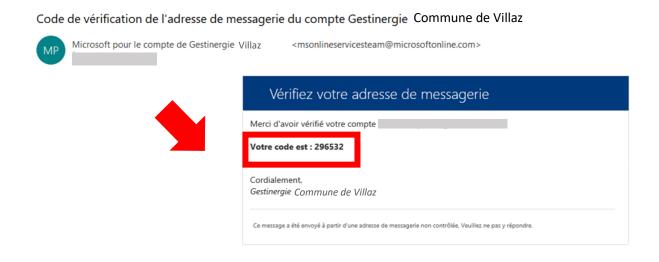
La fenêtre suivante s'affichera. Veuillez cliquer sur « Vous avez oublié votre mot de passe », afin de créer votre premier mot de passe.



Ensuite, renseignez l'adresse de messagerie fournie dans la lettre (1), puis cliquez sur « Envoyer le code de vérification » (2).



Un e-mail vous sera envoyé à votre adresse de messagerie renseignée. Cet e-mail comportera un code à six chiffres.



Veuillez renseigner le code reçu par mail (1) et cliquer sur « Vérifiez le code » (2).



Si le code est correct, vous pourrez passer à l'étape suivante en cliquant sur « Continuer ».

Vous pouvez maintenant créer votre premier mot de passe (1). Une fois votre mot de passe renseigné, veuillez cliquer sur « Continuer » (2). Votre compte est désormais fonctionnel.

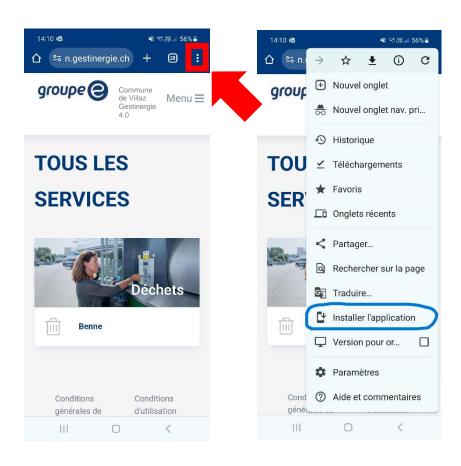


2. Installation de l'application mobile



Sur mobile Android, vous pouvez également télécharger l'application Gestinergie 4.0 afin de faciliter votre connexion au service. Rendez-vous sur le site internet de Gestinergie 4.0 depuis votre mobile, puis cliquez sur la petite icône avec la flèche vers le bas ou sur puis sur « installer l'application ».





La fenêtre suivante apparaitra, veuillez cliquer sur « Installer » afin de continuer la procédure.

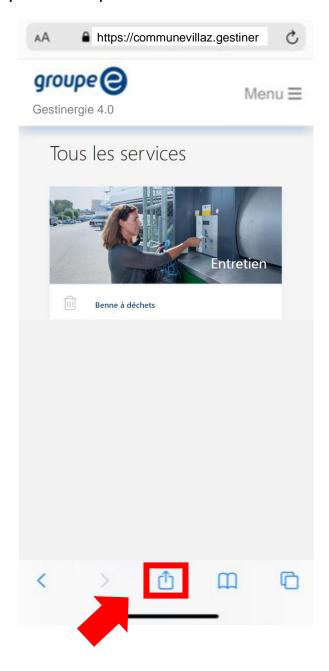


Si l'installation est réussie, la notification suivante apparaitra et vous pourrez retrouver l'application sur votre écran d'accueil. Dorénavant, en vous connectant une première fois depuis l'application, vous pourrez enregistrer vos identifiants pour les prochaines connexions.

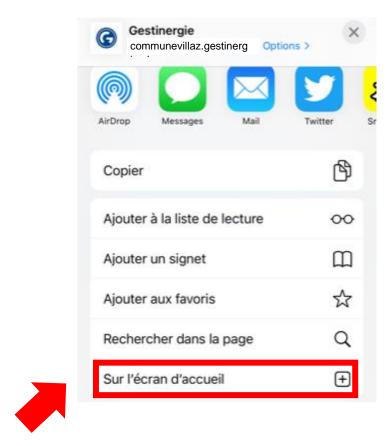
L'application Gestinergie a été ajoutée à Applis.



Sur mobile IOS iPhone, la procédure est légèrement différente mais vous pouvez également télécharger l'application Gestinergie 4.0 afin de faciliter votre connexion au service. Rendez-vous sur le site internet de Gestinergie 4.0 depuis votre mobile, puis cliquez sur la petite icône avec la flèche vers le haut.



Déplacez la fenêtre vers le haut afin de voir « Sur l'écran d'accueil ». Cliquez dessus pour continuer.

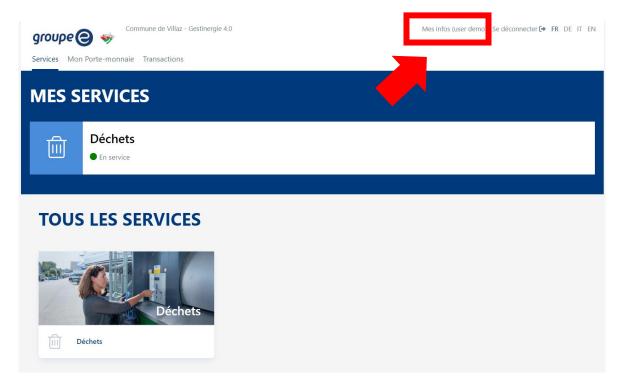


Cliquez enfin sur « Ajouter » afin d'installer l'application sur votre écran d'accueil. Dorénavant, en vous connectant une première fois depuis l'application, vous pourrez enregistrer vos identifiants pour les prochaines connexions.

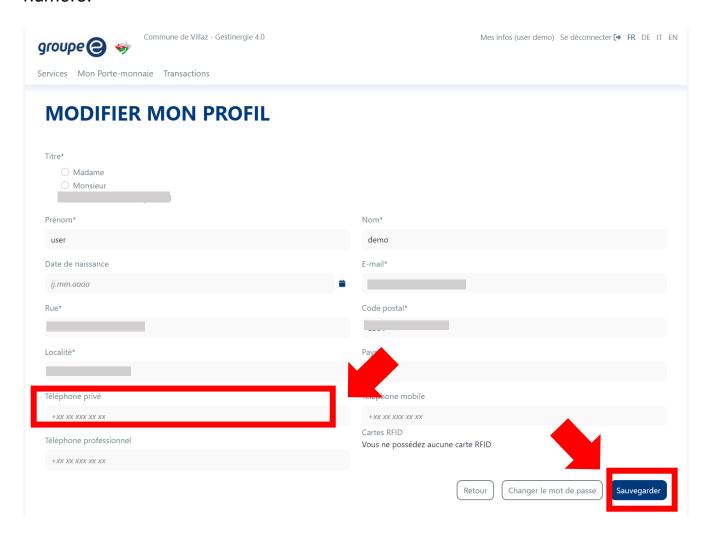


3. Consultation et modification des informations personnelles et mot de passe

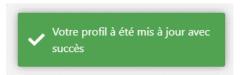
Si vous souhaitez consulter ou modifier vos informations personnelles ainsi que votre mot de passe, veuillez cliquer sur « Mes Infos (Prénom Nom) », situé en haut à droite de la page internet principale.



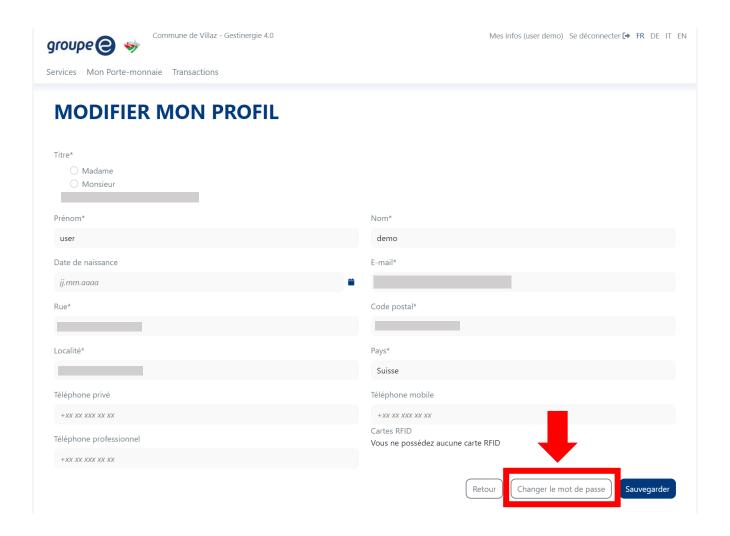
Vous pouvez maintenant consulter et modifier vos informations personnelles ainsi que votre mot de passe. Afin de modifier votre numéro de téléphone mobile pour exemple, cliquez simplement sur la zone de texte et renseignez votre nouveau numéro.



Afin de valider vos modifications, veuillez cliquer sur « Sauvegarder » en bas à droite de la page internet. Si les modifications sont confirmées, le message suivant apparaitra en bas à droite de votre page internet.

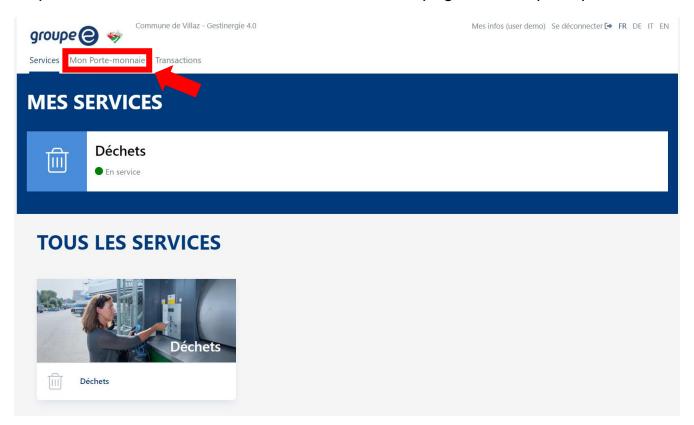


Si vous souhaitez modifier votre mot de passe, veuillez cliquer sur « Changer le mot de passe » en bas à droite de la page internet.

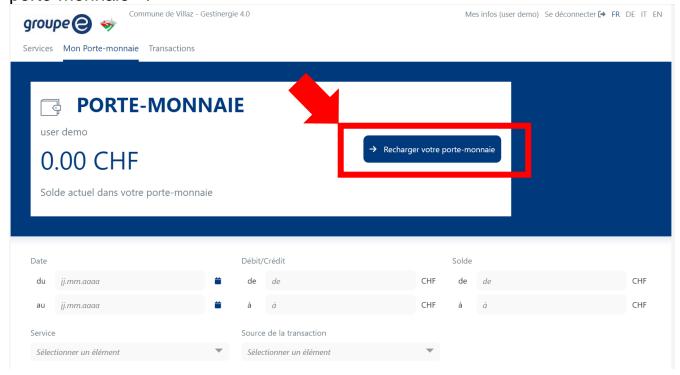


Consultation et recharge du « Portemonnaie »

Si vous souhaitez consulter ou recharger votre porte-monnaie en ligne, veuillez cliquer sur « Porte-Monnaie » situé en haut de la page internet principale.

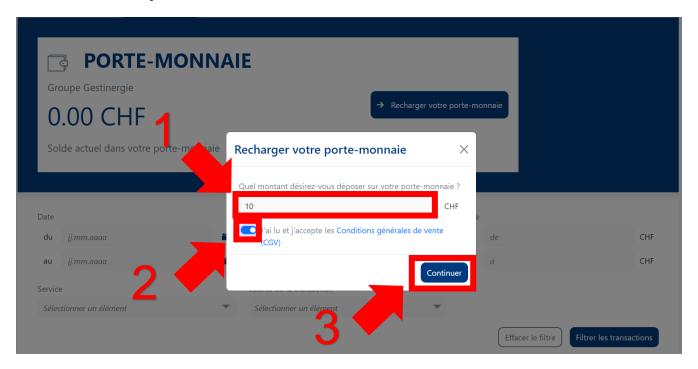


Afin de recharger votre « Porte-monnaie », veuillez cliquer sur « Recharger votre porte-monnaie ».

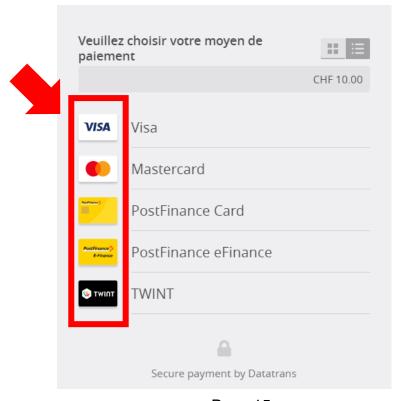


Une fenêtre va apparaitre. Celle-ci vous permettra de renseigner le montant que vous voulez déposer sur votre porte-monnaie (1). Le montant minimal de recharge est de CHF 10.00. Cocher l'option « j'ai lu et j'accepte les Conditions générales de vente (CGV) » et cliquez ensuite sur « Continuer » (3) pour valider le montant.

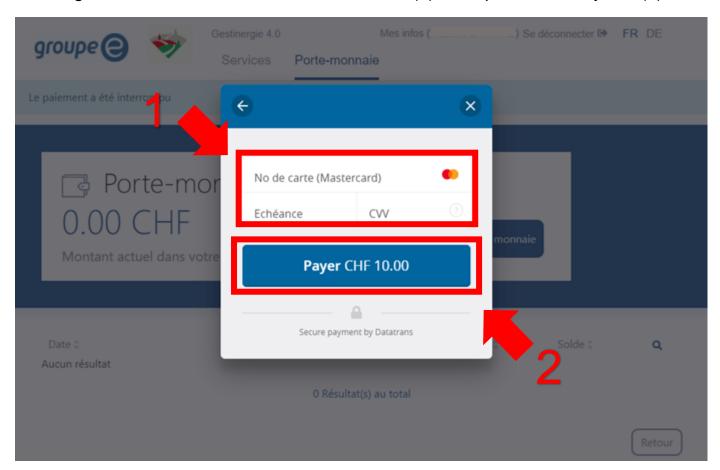
Un montant minimal de CHF 5.00 doit être disponible sur la carte pour utiliser le compacteur.



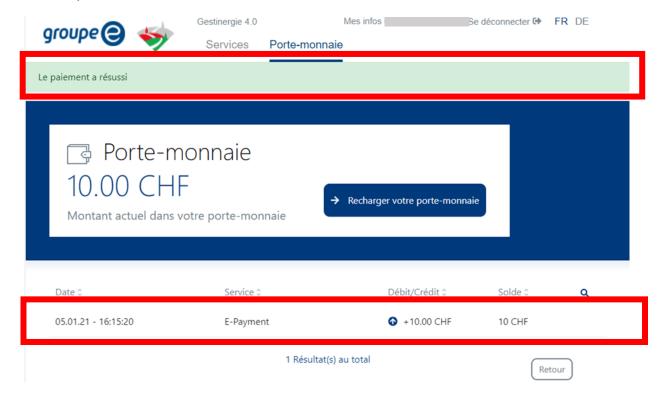
Vous pouvez maintenant sélectionner votre moyen de paiement préféré afin de procéder au paiement en cliquant sur le logo correspondant. Les moyens de paiement disponibles seront Visa, Mastercard, TWINT et Postfinance.



Renseignez ensuite vos informations bancaires (1) et cliquez sur « Payer » (2).



Si les informations bancaires sont validées, un message d'information « Le paiement a réussi » apparaitra afin de vous confirmer la transaction et le rechargement de votre porte-monnaie. Une transaction apparaitra également sur votre compte.

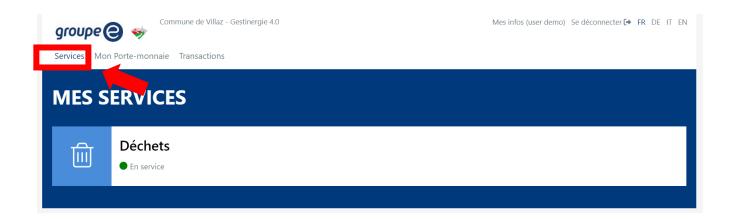


5. Service

Afin de pouvoir consulter des informations et utiliser le service mis à disposition par la plateforme Gestinergie 4.0, vous devrez vous rendre sur la page principale du site. Vous pouvez revenir à l'accueil du site depuis n'importe quelle page en cliquant sur le logo du Groupe E.



Depuis l'accueil du site, vous trouverez le service auquel vous avez accès dans l'onglet « Mes services », ainsi que son statut. Un clic sur votre service vous emmènera sur une page d'information détaillée.



6. Carte RFID à prépaiement

- Chaque ménage, chaque entreprise reçoit gratuitement une carte magnétique à prépaiement, afin de pouvoir accéder au compacteur. Elle est distribuée par la Commune de Villaz.
- Une carte supplémentaire peut être demandée à l'administration communale et sera facturée au prix de CHF 15.00, hors TVA.
- En cas de carte perdue ou abîmée, la nouvelle carte pour le compacteur est facturée au pris de CHF 15.00, hors TVA.
- En cas de déménagement ou de cessation d'activité, la carte magnétique à prépaiement doit être restituée au guichet de l'administration communale dans un délai de 30 jours, après la date de l'événement. Le solde du montant chargé sur la carte sera alors remboursé. Passé ce délai, le solde du montant ne sera plus remboursable et la carte magnétique sera facturée au prix de CHF 15.00, hors TVA, avec en sus la perception d'un montant de CHF 10.00 pour les frais administratifs qui en découlent.

7. Carte RFID - Recommandations

L'arrivée de cette nouvelle plateforme connectée implique l'utilisation de carte d'identification permettant l'ouverture du compacteur à déchets. Les cartes RFID étant par nature des éléments électroniques fins, **nous vous rendons attentif à bien prendre les précautions suivantes**:

- Eviter une exposition prolongée au soleil (pare-soleils/pare-brise du véhicule).
- Eviter le contact avec des équipements électromagnétiques (dos du téléphone ou aimant).
- Eviter de soumettre la carte à des torsions régulières (poche arrière du pantalon).

8. Utilisation du compacteur

- L'accès au compacteur est fixé du lundi au dimanche de 06h00 à 22h00.
- Poser la carte contre le lecteur. Le sas s'ouvre (sauf si vous avez moins de CHF 5.00 de crédit). Dans ce cas, rechargez la carte via la plateforme Gestinergie ou auprès de l'administration communale.
- Mettre le ou les sacs dans le compacteur. Les déchets doivent toujours être dans un sac fermé (déchets en vrac non admis).
- Maximum à la fois, sinon risque de blocage du compacteur : 3 sacs de 35 litres ou 2 sacs de 60 litres ou 1 seul sac de 110 litres. En cas de panne du compacteur provoqué par l'utilisateur, le Conseil communal se réserve la possibilité de facturer les frais de réparation.
- Pressez le bouton START. Vos déchets sont pesés et le montant correspondant est débité de la carte.
- En cas de dérangement du compacteur, veuillez aviser l'administration communale et **reprendre vos sacs**. Si les sacs sont abandonnés, ils seront fouillés et les contrevenants amendés.